

MAIRIE DE CROISY SUR EURE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 04 décembre 2023

L'an 2023 le lundi 04 décembre 2023 à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

Présents : Jean Michel de Monicault, Christine BAUDRY, Freddy BIZARD, Marcel BOUCHER, Jean François CARRIERE, Pierre de MONICAULT, Cyril GARREAU, Alexandre GUENEAU, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1
Votants : 11
Absent : 0

Pouvoir (s) : Géraldine CHAPELAIN à Jean François CARRIERE

Absent : néant

Date de Convocation : jeudi 30 novembre 2023

ORDRE DU JOUR :

Nomination d'un secrétaire :

- 1) **Approbation du compte rendu du lundi 06 novembre 2023.**
- 2) **Personnel communal.**
- 3) **Scolaire, transport scolaire :** bilan financier de l'année.
- 4) **Finances :** état des dépenses et recettes.
- 5) **Administratif :** charte consécutive au rapprochement de Croisy avec Pacy.
- 6) **Travaux, investissements.** Etat de l'avancement des investissements ; Reste à réaliser.
- 7) **Environnement – plantations.**
- 8) **Urbanisme.**
- 9) **Compte rendu des assemblées :** SNA, syndicat de Voirie, Syndicat de rivière 2.
- 10) **Informations diverses.**
- 11) **Prochaines réunions :**
 - **Prochain Conseil municipal : lundi 8 janvier 2024**

Nomination d'un secrétaire : Marcel Boucher

- 1) **Approbation du compte rendu du 06 novembre 2023. Approbation à l'unanimité**
- 2) **Personnel communal :** RAS.
- 3) **Scolaire, Transport scolaire :** les frais de scolarité et de transport scolaire ont été réglés pour la période scolaire 2022/2023.
 - Les frais de scolarité s'élèvent : pour Ménilles à 7 046.80 € (2 maternels + 6 primaires) (augmentation de 6.5%) et pour Pacy 1 800 € (0 maternel et 3 primaires) pas d'augmentation.
 - Les frais d'accompagnement de transport scolaire Vaux/Croisy s'élèvent à 1 010.88 €. (2 enfants pour Croisy et 3 pour Vaux)
- 4) **Finances :**
 - Dépenses d'investissements : à l'exception des travaux d'aménagement des berges (Fonds vert), tous les travaux de 2023 sont terminés. La facture du SIEGE (éclairage LED's dernière phase) ne sera payée qu'en Janvier 2024.
 - Recettes d'investissements : les demandes de paiements des subventions accordées sont en cours et seront versées avant fin 2023 (sauf Fonds vert).